****

**REGLEMENT D’INTERVENTION DE LA CONVENTION D’INSERTION PROFESSIONNELLE**

**REGION DES PAYS DE LA LOIRE**

Le Ministère en charge des sports prévoit que les sportifs de haut niveau titulaires d’un contrat de travail peuvent bénéficier de Conventions d’Insertion Professionnelle (CIP) dans les secteurs privé et public, avec un emploi du temps aménagé. Souvent, ils travaillent à temps partiel et sont mis à disposition auprès de leur fédération sportive le reste du temps pour favoriser la pratique sportive de haut niveau tout en conservant leur rémunération à plein-temps.

En Pays de la Loire, ces conventions sont mises en œuvre par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) sur proposition du Directeur Technique National de la fédération concernée. La Région des Pays de la Loire participe au financement de ces CIP.

Le bénéficiaire de l’aide est l’employeur du/de la sportif-ve. Elle lui est versée en compensation du temps de mise à disposition auprès de sa fédération du/de la sportif-ve pour ses entraînements et ses compétitions.

Les conditions d’obtention de l’aide régionale reposent sur des critères croisés qui dépendent du sportif, de son employeur et de sa fédération :

Conditions relatives au salarié

* le/la sportif-ve est licencié dans la région des Pays de la Loire, et le reste durant toute la durée de la convention,
* Le salarié est un sportif inscrit sur les listes nationales des sportifs de haut niveau ou un arbitre de haut niveau inscrit sur les listes des arbitres et juges de haut niveau,
* le/la sportif-ve ou l’arbitre participe aux compétitions de référence de sa discipline,
* le/la sportif-ve ou l’arbitre concourt prioritairement dans une discipline olympique ou paralympique.

Conditions relatives à l’employeur et au contrat de travail du/de la sportif-ve

* l’employeur consent un aménagement des horaires du/de la sportif-ve,
* le/la sportif-ve est dans une situation professionnelle non précaire (contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée d’un an minimum,…),
* l’emploi n’est pas aidé sur un autre dispositif d’aide régional.

Condition relative à la Fédération sportive et à l’Etat

* La participation financière de la Fédération sportive et de l’Etat est obligatoire.

Calcul et modalités d’attribution de l’aide

* La Fédération sportive, l’Etat (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale) et la Région des Pays de la Loire versent une aide à l’employeur qui correspond aux coûts salariaux restant à charge de l’employeur du temps de mise à disposition du/de la sportif-ve auprès de sa fédération. Les avantages en nature ne sont pas pris en compte.
* La participation de la Fédération est forfaitaire.
* L’aide du Conseil régional des Pays de la Loire est calculée de la façon suivante :



* La demande est annuelle et sera étudiée notamment au regard du respect des objectifs sportifs (participation aux compétitions de référence fixées par la Fédération),
* Les dossiers complets sont instruits par le service du sport de la Région des Pays de la Loire qui émet un avis. Ils sont ensuite présentés au vote de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire,

Demande : pièces à fournir et délais

Les éléments relatifs au calcul de l’aide sont transmis par l’Etat (Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale).

Les dossiers sont transmis par l’employeur. Ils comprennent :

* Le formulaire ci-joint complété et signé par l’employeur,
* La copie du contrat de travail signé entre l’employeur et le/la sportif-ve,
* La licence 2019 du/de la sportif-ve
* Le dossier complet doit être reçu au Conseil régional des Pays de la Loire au plus tard le 15 août 2018,

Notifications et modalités de versement de l’aide

* En cas d’attribution, l’aide est notifiée par courrier à l’employeur et fait l’objet d’un arrêté d’attribution,
* La première année, une convention-cadre valable sur la durée de l’Olympiade en cours sera signée entre l’employeur, le(la) sportif(ve), la Fédération sportive et la Région des Pays de la Loire (modèle ci-joint),
* L’aide attribuée sera versée à notification de l’arrêté,
* En cas de refus, un courrier sera envoyé au bénéficiaire indiquant le motif du refus.

Durée de la convention

* La convention est valable jusqu’en 2020, date des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo.



LA RÉGION AIDE LE SPORT

AIDES AUX SPORTIF(VE)S DE HAUT NIVEAU

Convention d’Insertion Professionnelle

### FÉDÉRATION Choisissez un élément.

### DISCIPLINE SPORTIVE Cliquez ici pour taper du texte.

# ENTREPRISE BENEFICIAIRE

**Nom et coordonnées de l’entreprise**

Nom : Cliquez ici pour taper du texte.

Adresse : Cliquez ici pour taper du texte.

Code Postal :Cliquez ici pour taper du texte. Ville :Cliquez ici pour taper du texte.

Tél. : Cliquez ici pour taper du texte. Mail : Cliquez ici pour taper du texte.

L’entreprise n’est pas une collectivité publique

**Contact administratif**

Mme  M.  Prénom Cliquez ici pour taper du texte. Nom Cliquez ici pour taper du texte.

Tél. : Cliquez ici pour taper du texte. Mail : Cliquez ici pour taper du texte.

L’entreprise bénéficiaire déclare avoir signé un contrat de travail avec le(la) sportif(ve) nommé(e) ci-dessous selon les conditions suivantes :

Durée du contrat : Choisissez un élément. Si durée limitée, préciser la date de fin de contrat Cliquez ici pour entrer une date.

Temps de travail Choisissez un élément. Si temps partiel, préciser la quotité de temps travaillé %

Fonction exercée : Cliquez ici pour taper du texte.

Montant du salaire brut annuel (charges patronales incluses, hors avantages en nature) : €

L’entreprise bénéficiaire déclare ne recevoir aucune aide à l’emploi du Conseil régional pour ce(cette) sportif(ve)

**SPORTIF(VE) SIGNATAIRE DE LA CONVENTION**

M. Mme  Prénom Cliquez ici pour taper du texte. Nom Cliquez ici pour taper du texte.

Club : Cliquez ici pour taper du texte.

Adresse du (de la) sportif(ve) :

Adresse 1 : Cliquez ici pour taper du texte.

Adresse 2 : Cliquez ici pour taper du texte.

Code Postal :Cliquez ici pour taper du texte. Ville :Cliquez ici pour taper du texte.

Tél. : Cliquez ici pour taper du texte. Mail : Cliquez ici pour taper du texte.

Est inscrit(e) sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie : Cliquez ici pour taper du texte.

Objectifs sportifs pour l’année en cours :

Participation au championnat d’Europe . Préciser date Cliquez ici pour entrer une date.et lieu Cliquez ici pour taper du texte.

Participation au championnat du Monde . Préciser dateCliquez ici pour entrer une date. et lieu Cliquez ici pour taper du texte.

Objectifs olympiques :

Tokyo 2020

Autres objectifs sportifs

Précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

**MONTANTS DE LA CONVENTION D’INSERTION PROFESSIONNELLE**

Le reste à charge de l’employeur pour la mise à disposition du (de la) sportif(ve) nommé(e) ci-dessus auprès de sa fédération est de : Cliquez ici pour taper du texte.

Ci-dessous, la répartition des participations financières des aides pour la prise en charge du reste à charge de l’employeur :

|  |  |
| --- | --- |
| Organisme | Montant |
| Fédération | Cliquez ici pour taper du texte. € |
| DRDJSCS | Cliquez ici pour taper du texte. € |
| Montant demandé au Conseil régional | Cliquez ici pour taper du texte. € |
| Total | Cliquez ici pour taper du texte. € |

**PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE A LA DEMANDE**

* Le présent formulaire
* La copie du contrat de travail signé entre l'employeur et le(la) sportif(ve)
* La licence et le calendrier du/de la sportif-ve pour l’année en cours
* Le RIB de l’entreprise

Tout dossier non complet ne pourra être instruit

|  |  |
| --- | --- |
|  | Fait à Cliquez ici pour taper du texte., le Cliquez ici pour entrer une date.  L’employeur |